Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_109-DE

Ville de Crosne

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

DELIBÉRATION N° 2025-109
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT AUPRES DE LA PREFECTURE DE L'ESSONNE : RECONSTRUCTION DE L'ALSH ET DE LA RESTAURATION DES VINGT ARPENTS

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 19.11. 2025
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 22
Procurations : 7
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Christel CASSATA, Madame Dominique BIERRY, Monsieur Patric BRETHOUS, **Maires-Adjoints**
Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie MERCERA DEHERRE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Ludovic FIGERE, Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Monsieur Bernard HUOT, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur François CHOUVIN, Madame Christel LAOUT, Madame Virginie THEODORE, Monsieur Alain MANIERE, Monsieur Christophe CARRERE, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Jean-Michel CORIOU, Monsieur Yvan CLAIRET **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
1. Monsieur Gaëtan MAIURI donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Hélène DE SOUSA donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE
3. Madame Bérangère LEJANVRE donne pouvoir à Madame Christel CASSATA
4. Madame Séverine MARTINS donne pouvoir à Monsieur Ludovic FIGERE
5. Madame Laurence MAYDA donne pouvoir à Monsieur Thierry MARTIN
6. Madame Martine ABITA RICHARD donne pouvoir à Monsieur Christophe CARRERE
7. Monsieur Patrick VANHILLE donne pouvoir à Monsieur Yvan CLAIRET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Abdoulaye DIONE

Rapporteur : Monsieur BRETHOUS

Pour donner suite à l'évolution des effectifs et aux alertes du SDJES, et en raison de de la vétusté des locaux qui ne sont plus fonctionnels, la Ville de Crosne souhaite reconstruire une nouvelle restauration scolaire ainsi que d'un nouveau ALSH (tranche 1).

Ces bâtiments ne sont absolument plus adaptés aux besoins règlementaires, le coût d'une rénovation et des aménagements seraient trop importants (études énergétique faite par AI ENVIRONNEMENT).

Les futurs bâtiments devront bénéficier d'un traitement architectural de qualité, d'un bon confort thermique et acoustique pour créer une ambiance agréable, et répondre aux réglementations en vigueur, aux enjeux du décret tertiaire et environnementaux (lutte contre les îlots de chaleurs, récupération des eaux de pluie, intégration d'autoconsommation d'électricité via des panneaux photovoltaïques, etc.).

Coût global de l'opération :

Concernant l'enveloppe financière prévisionnelle, elle a été déterminée par le groupement d'architectes ATELIER ACONCEPT en intégrant des enjeux environnements réglementaires, notamment ceux pour atteindre les objectifs de décret tertiaire.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_109-DE

Sur la base du programme ci-dessus exposé, l'estimation fait ressortir un coût de travaux pour la construction de la restauration et de l'ALSH : 6,5 M€ H.T. (hors option et en cas de besoin de dépollution du site estimée à 120 000,00 € H.T.).

La présente demande de subvention au titre du Fonds Vert 2026 concerne la reconstruction de la restauration et de l'ALSH. Une subvention sera sollicitée à hauteur de 1 M€.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'appel à projet 2026 pour le Fonds Vert ;
VU l'avis de la Commission Cadre de Vie, sécurité et développement économique en date du 18 novembre 2025 ;

CONSIDERANT que pour donner suite à l'évolution des effectifs, ainsi que de la vétusté des locaux, la Ville de Crosne souhaite refonder l'organisation du groupe scolaire des 20 Arpents ;
CONSIDERANT le résultat du concours attribué au groupement d'architectes ATELIER ACONCEPT a établi un programme technique et fonctionnel au stade « Esquisse + » ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention **au titre du Fonds Vert – 2026** auprès de la Préfecture de l'Essonne relatif à la « démolition et reconstruction de l'ALSH et de la restauration des Vingt Arpents », **à hauteur de : 1 M€.**

PRECISE que le plan de financement s'ajustera dans les prochains mois en fonction des dépôts de dossiers de demande de subventions et délibérations à venir auprès d'autres financeurs.

DIT qu'en fonction des subventions obtenues, le programme des travaux pourra être réétudié et les dépenses ajustées en conséquence.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de subvention selon les éléments exposés et à signer tous les actes et avenants s'y rapportant.

DIT que les dépenses/ recettes sont inscrits aux budgets de la ville pour l'année 2026 et suivants.

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, le 25 novembre 2025

Signature
du Secrétaire de Séance
Monsieur Abdoulaye DIONE

Pour extrait conforme,
Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI

MAIRIE DE CROSNE (91)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage